
MAIRIE
DE
LA CHAPELLE-HUGON
18150

☎ : 02 48 74 07 16

☎ : 02 48 74 11 20

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire du 23 juin 2017

L'an 2017, le 23 juin à 19 h, le conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2017, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames CIOT Jocelyne, ROUCHWARGER Michèle, MARTIN Nicole, SIMON Carole, Messieurs GIOT Jean-Yves, GREZE Patrice, MAZUR Jean, MOUILLERON Bernard

Absente : Madame DOUSSOT Magali donne pouvoir à Monsieur MOUILLERON Bernard

Absent excusé : Monsieur DECLUNDER Vincent

Après l'accueil des conseillers (ères) et l'approbation du compte rendu de la séance du 12 mai 2017, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

I - DÉLIBÉRATION SDE18

Suite à une panne d'éclairage public rue Serge Duchailoux, le Syndicat D'Energie du Cher a fait parvenir un devis pour réparation à faire approuver par le Conseil Municipal. Coût des travaux 647 € HT à répartir comme suit : SDE 18 : 452,90 € (70 %)

Commune : 194,10 € (30%)

à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte .

II - DOSSIERS EN COURS

*Ad'ap Salle des Fêtes : la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité a émis un avis favorable à la réalisation des travaux à exécuter dans le cadre des aménagements obligatoires pour rendre les établissements recevant du public accessibles aux personnes handicapées.

* Route de la Bruyère : la demande de subvention pour la réfection de la bande roulante nous a été retournée par le Conseil Départemental ; motif : aucun nouveau soutien ne peut être accordé tant que le versement de la subvention précédente n'est pas soldé ; de fait pour les travaux de la route de TREZY, l'aide concernant la portion commune avec GROSSOUVRE (500 m) n'a pas encore été attribuée, le dossier est en cours. Conséquence : les autres rues devront attendre.

III- FÊTE PATRONALE (PRÉPARATION)

Le dossier de déclaration du spectacle pyrotechnique est complet. Le repas sera assuré par « La Cuisine de Sophie » traiteur à Augy ; l'animation par « l'as des astres » de Bourges. L'organisation est assurée par les membres du Conseil Municipal, chacune et chacun y prenant part, plus quelques bénévoles. Nous acceptons toute aide proposée, avis aux bonnes volontés. Pour les inscriptions au repas champêtre la date butoir est fixée au **mercredi 12 juillet**.

IV- INFOS DIVERSES

*L'association ELA (contre les Leucodystrophies) sollicite une subvention, 50 € sera attribuée comme cela est le cas pour les associations contre les maladies.

* Madame AUBRUN Christine, coiffeuse ambulante, a demandé l'autorisation de s'installer le jeudi tous les quinze jours sur le parking de la Salle des fêtes, permission accordée.

* Eric FONTAINE, agent communal en retraite, a transmis au Maire un courrier indiquant son départ de la commune pour Nérondes, le Maire en fait part aux conseillers (ères).